

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
14, rue Violet
25000 Besançon
03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



LA COMMUNE DE COUSANCE

Mairie
87 Grande rue
39190 Cousance
03 84 85 90 21
mairie.cousance@orange.fr

FONDATION



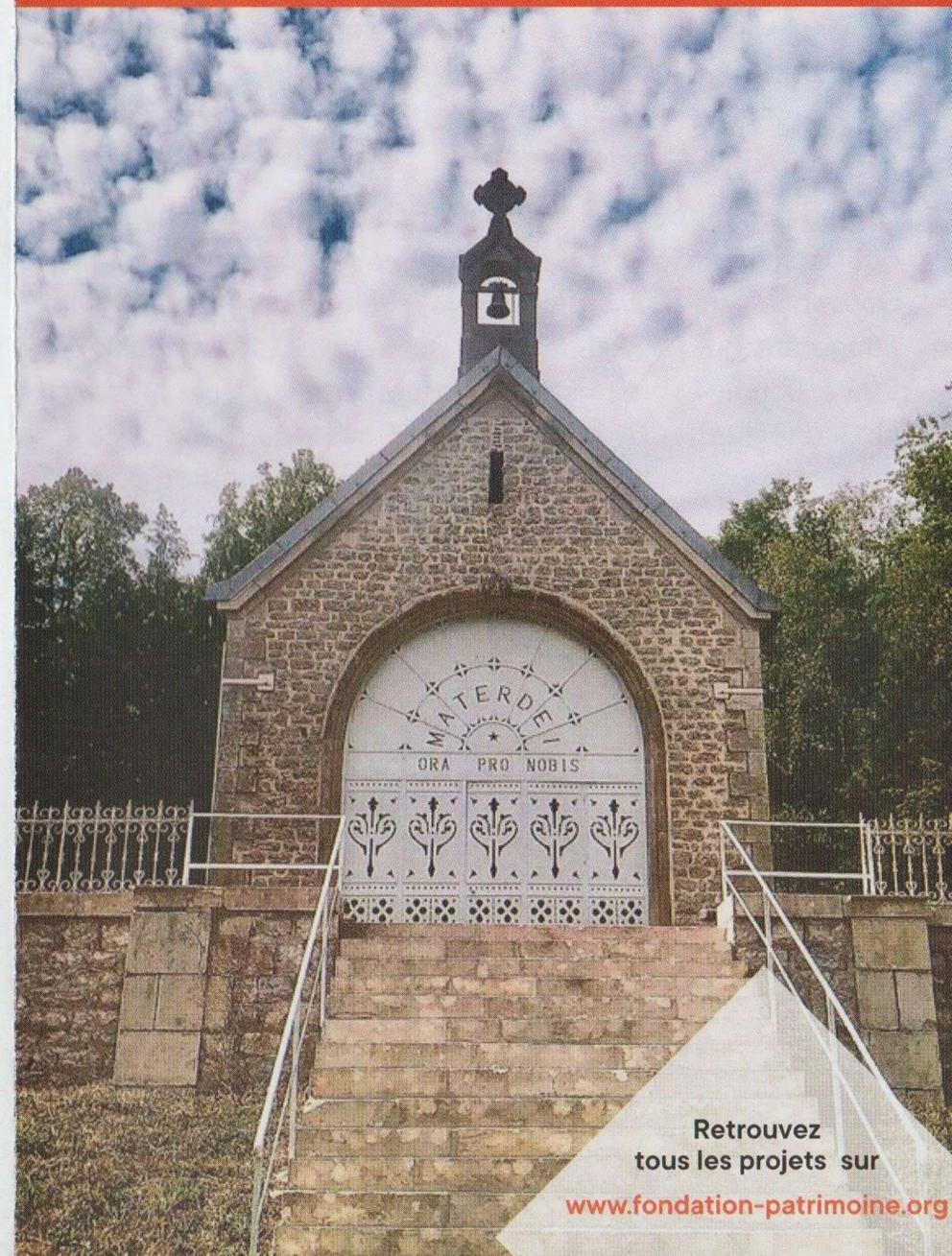
DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

la chapelle Notre-Dame du Chêne de Cousance

Jura



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de cette Chapelle

◆◆ LE PROJET

L'environnement proche de la chapelle Notre-Dame du Chêne était constitué de nombreux épicéas qu'il a fallu abattre en totalité en raison du scolyte. Ce très bel espace a été malheureusement profondément modifié en raison de ces coupes.

De plus, de très grandes fissures se sont formées sur un mur périphérique de la chapelle dont la cause est les sécheresses liées aux canicules de 2019 et de 2020. Il nous revient donc de consolider l'édifice. Ceci est indispensable en raison d'un risque d'effondrement avéré. De même qu'il faudra aussi reconstituer significativement l'environnement autour de la chapelle afin de lui redonner l'attractivité qu'elle mérite.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La tradition rapporte que Saint Benoît Labre, sur le chemin qui le conduisait en pèlerinage à Rome passa par Cousance vers 1774. Il y rencontra un jeune berger nommé Fougerard qui l'accompagna à Rome. Avant de mourir à Rome, Benoît-Labre remit une statuette de la Vierge Marie au jeune berger. A son retour à Cousance, celui-ci la déposa au creux du tronc d'un chêne dans la forêt du Bois

brûlé. Cette statuette devint très vite un objet de dévotion et de nombreux habitants vinrent la prier. Quelques années plus tard en 1867, la chapelle Notre-Dame du Chêne y fut édifée.

◆◆ LA MOBILISATION

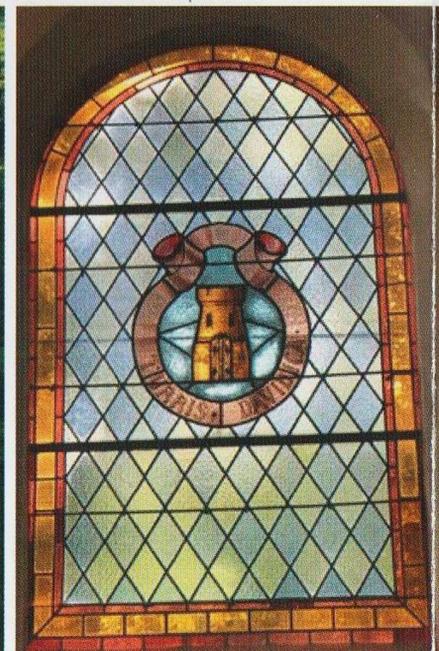
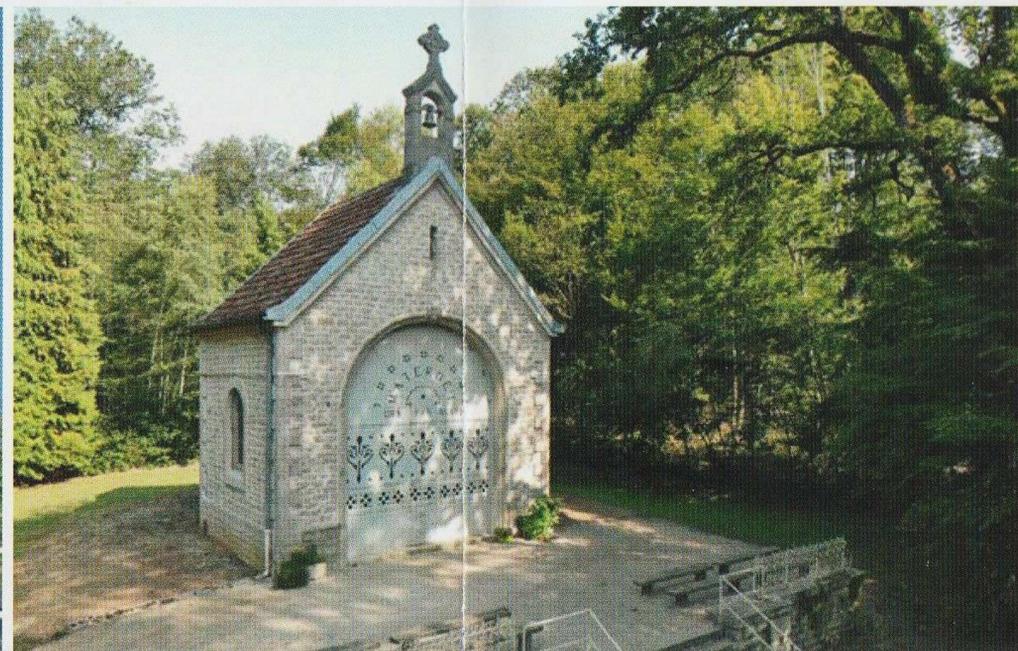
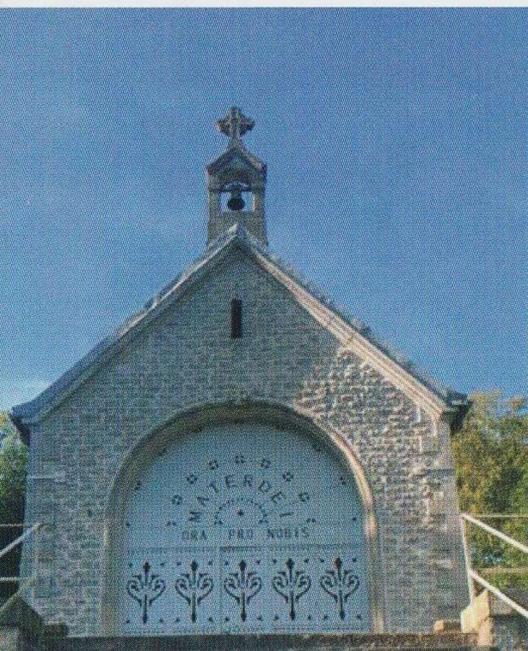
Les Cousançois et les habitants des villages voisins sont extrêmement attachés à "leur" chapelle qui est à la fois un lieu de légende, de mémoire et de spiritualité. Elle est aussi un lieu patrimonial pittoresque et apaisant en même temps qu'attractif pour les touristes. C'est pourquoi il faut préserver ce site qui fait partie de notre Histoire.

Notre patrimoine a besoin de vous !

Le montant restant à la charge de notre commune est très conséquent. C'est pourquoi nous faisons appel à votre contribution pour sauvegarder ce beau patrimoine chargé d'histoire.

Montant des travaux	120 000 € HT
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	Été 2022

Crédit photos © Mairie de Cousance



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la chapelle Notre-Dame du Chêne de Cousance

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78327

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

la chapelle Notre-Dame du Chêne de Cousance

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons

	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre